



Règlement du Concours 2024

Trophée Plume de Paon. Couples de sonneurs

But du concours :

Mise en valeur des répertoires de danse de Sud Cornouaille d'une part et des autres terroirs bretons d'autre part, par les qualités d'interprétation : musicalité, dansabilité.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille.

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux deux catégories de couples de sonneurs, donnant lieu à deux classements distincts : bombarde - biniou koz et bombarde - cornemuse de type écossais, toutes tonalités.

Article 4 – Le concours s'adresse aux couples de sonneurs confirmés, de toute provenance.

Déroulement du concours :

Article 5 – Les concurrents interpréteront deux danses ou suites de danses, qui donneront lieu à un classement général :

- Danse (ou suite de danses) de Basse Cornouaille. (Aven – Bigouden – Cap Sizun – Crozon - Glazig – Penn Sardin – Plougastel - Rouzig)

Nota : en terroirs de Basse Cornouaille l'enchaînement de plusieurs danses en suite n'est pas une obligation.

- Danse (ou suite de danses) libre des terroirs de Basse et Haute Bretagne.

Article 6 – Le répertoire devra être traditionnel ou être composé dans l'esprit de la musique traditionnelle bretonne.

Article 7 – Les concurrents disposent de la scène pour une durée maximum de 15 minutes. (entrée, accord, suites de danses et sortie). Tout dépassement pourra être sanctionné.

Article 8 – Le concours pourra être sonorisé si besoin.

Dotation du concours :

Article 9 – Le concours est doté des trophées Plume de Paon pour les lauréats du classement général, de prix en espèce et lots divers.

Article 10 – Les lauréats, ou éventuellement les deuxièmes des deux catégories, pourront être sollicités par l'organisation du Festival pour une aubade à la Mairie de Quimper le samedi matin ou pour faire danser les candidates au titre de Reine de Cornouaille le dimanche après-midi.

Conditions d'accueil :

L'inscription dans les délais prévus par le règlement général donne droit à restauration